
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 17 juin 2019
Séance tenue le 18 juin 2019

Résolution: CM19 0784

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial » / Tenue d'une assemblée publique en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* / Délégation de pouvoirs au greffier / Tenue d'une consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial »;
- 2 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par celle-ci, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique;
- 4 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne une consultation sur ce projet de règlement accessoirement à la consultation sur le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial ».

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose le document suivant, à savoir une analyse d'impact du développement des projets résidentiels dans la Ville de Montréal, datée du 14 février 2019 par le Groupe Altus.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement au règlement sous étude comme suit :

- d'ajouter une Section X « Reddition de compte » qui inclura les articles 34 et 35 suivants :

« 34. Que le Service de l'habitation et de gestion d'immeuble produise un rapport annuel détaillant par projet le nombre de logements sociaux, abordables et familiaux construit en vertu de ce règlement;

35. Que le rapport annuel susmentionné soit déposé au conseil municipal au plus tard le 31 mars de l'année subséquente ».

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Le conseiller Beaudry indique qu'il n'y a pas accord du côté de l'Administration sur l'amendement proposé par le chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement proposé.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pausé, Deschamps et Zarac (35)

Résultat: En faveur : 23
Contre : 35

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 43.01.

Le conseiller Robert Beaudry exerce son droit de réplique.

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil met aux voix l'article 43.01 et le déclare adopté à la majorité des voix, avec les dissidences sur le 1^{er} paragraphe du « Résolu » pour les membres suivants : Mme André Hénault, M. Marvin Rotrand et tous les membres présents de l'opposition officielle, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

43.01 1197252001
/cb

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Règlement P-19-041

Signée électroniquement le 28 juin 2019